

RCS : POINTE A PITRE

Code greffe : 9712

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POINTE A PITRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00018

Numéro SIREN : 892 575 663

Nom ou dénomination : A3E CONSULT

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2024 sous le numéro de dépôt A2024/000106

A3E CONSULT
SAS au capital de 4 000 €
Siège social : 1, Lot les Collines 97170 LE PETIT BOURG
RCS : 892 575 663

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28/11/2023

L'an 2023

Le 28 Novembre

A 9h00,

Les actionnaires de A3E CONSULT, SAS au capital de 4 000 Euros, divisé en 400 actions de 10 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Jean, Charles CHICHEPORTICHE

possédant 196 actions.

Madame Esther CHICHEPORTICHE

possédant 204 actions.

Seuls actionnaires de la Société et représentants en tant que tel la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Jean, Charles CHICHEPORTICHE, actionnaire présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président Monsieur Ethan CHICHEPORTICHE
- Nomination du Nouveau Président.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre recommandée adressée à chaque associé et les récépissés postaux,
- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Monsieur Ethan CHICHEPORTICHE expose sa décision de démissionner de sa fonction de président pour des raisons personnelles.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Ethan CHICHEPORTICHE aux fonctions de Président et les remercie pour les services rendus à la société et nomme Monsieur Jean, Charles CHICHEPORTICHE pour une durée illimitée aux fonctions de Président.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui est au dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le président de séance.

EC. EC

Monsieur Jean, Charles CHICHEPORTICHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jean', written in a cursive style.

Madame Esther CHICHEPORTICHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Esther', written in a cursive style.